

Dialogues autour de l'aquaculture

Guide pour la conduite du processus

Résumé exécutif

Le but du présent guide est de décrire le processus d'initiation et de coordination d'un Dialogue autour de l'aquaculture. Les Dialogues autour de l'aquaculture ont pour objectif de développer des normes basées sur les performances visant à minimiser les impacts environnementaux et sociaux associés à la production aquacole. Ces normes peuvent servir de base à un programme de certification de l'aquaculture. Elles peuvent également servir de référence de comparaison pour d'autres normes, être intégrées dans des programmes de certification existants, être adoptées au sein de programmes gouvernementaux et servir éventuellement de base de sélection pour les acheteurs et les investisseurs.

Le document *Code of Good Practice for Setting Social and Environmental Standards* (Code de bonne pratiques pour l'élaboration de normes sociales et environnementales), publié par l'Alliance ISEAL (*International Social and Environmental Accreditation and Labeling*, c'est-à-dire Accréditation et étiquetage environnemental et social international), propose des recommandations pour le développement de normes sociales et environnementales crédibles via un processus multipartite.

Le Guide pour la conduite du processus, écrit par l'équipe Aquaculture américaine du WWF (pour *World Wildlife Fund*), est basé sur les recommandations de l'ISEAL, sur la grande expérience du WWF en matière de création de normes et de programmes de certification et sur le retour d'expérience des participants aux Dialogues.

Ce document explique qu'il est essentiel que les normes soient :

- Créées par un groupe large et diversifié de parties prenantes
- Le fruit d'un consensus
- Élaborées via un processus transparent
- Basées sur des faits et données scientifiques
- Mesurables et basées sur les performances

Chaque Dialogue doit adopter son propre guide de conduite de processus, qui peut être le présent document ou tout autre document comprenant au minimum l'intégralité du contenu du présent document. Le guide est modifiable pour chaque Dialogue, car il existe des variations inhérentes au processus utilisé pour chaque Dialogue, liées à la spécificité de chaque espèce et au fait que les parties prenantes impliquées dans les Dialogue sont différentes.

Ce document sera révisé selon les besoins ; il s'applique à compter de la date indiquée en bas de chaque page.

	<i>Définition</i>	<i>Exemple hors aquaculture</i>	<i>Exemple en aquaculture</i>
<i>Impact</i>	Le problème que nous voulons minimiser	Surpoids	Pollution de l'eau
<i>Objectif</i>	Le principe directeur pour résoudre le problème	Conserver un poids sain	Conserver et protéger les ressources en eau
<i>Critères</i>	Le sujet à cibler pour résoudre le problème	Consommation alimentaire*	Effluents
<i>Indicateur</i>	L'élément à mesurer pour atteindre l'objectif	Calories	Concentration en azote dans l'effluent
<i>Norme (référence)</i>	Nombre et/ou niveau de performance à atteindre pour considérer que l'impact a été minimisé**	< 10 calories par livre de poids corporel et par jour	4 mg/L d'azote total dans l'effluent

* Un seul critère est indiqué dans cet exemple, bien qu'il existe souvent plusieurs critères liés à un objectif, et plusieurs indicateurs pour chaque critère.

** L'objectif n'est pas chiffré quand l'indicateur n'est pas mesurable. Par exemple, si l'objectif est « respecter la loi », l'indicateur sera formulé ainsi : « documenter la conformité à la réglementation locale et nationale ».

Chaque Dialogue devra élaborer des normes simples mais aptes à traiter les problèmes principaux liés à la production aquacole. Le processus du Dialogue devra donc viser à réduire au minimum le nombre de critères par objectifs et le nombre d'indicateurs par critère. Les participants au Dialogue viseront donc à s'accorder sur 1 à 3 critères par objectif et 1 à 3 indicateurs par critère, des variations étant inévitables.

Il existera une norme mesurable par indicateur. Les seules exceptions à cette règle seront lorsque les normes doivent être élaborées pour plusieurs espèces ; par exemple, dans le cadre du Dialogue autour de l'aquaculture de crevettes, qui s'intéresse à deux espèces, *P. vannamei* et *P. monodon*.

Une fois terminées, les normes seront remises à une entité dépositaire de normes qui sera chargé de certifier les producteurs via un processus d'audit par des tiers. Le WWF ne sera pas responsable de la certification. L'entité dépositaire des normes devra les évaluer, et si besoin les modifier au moins tous les cinq ans, afin de prendre en compte les dernières données scientifiques relatives à l'aquaculture.

Les normes peuvent également servir de référence de comparaison pour d'autres normes, être intégrées dans des programmes de certification existants, être adoptées au sein de programmes gouvernementaux et servir éventuellement de base de sélection pour les acheteurs et les investisseurs.

Participants aux Dialogues

L'un des aspects clés du Dialogue est d'impliquer de multiples parties prenantes dans le processus d'élaboration des normes : ONG à visée environnementale ou sociale ; universitaires ; producteurs et transformateurs, acheteurs au détail ; restaurants et prestataires alimentaires ; représentants du gouvernement ; négociateurs ; investisseurs ; importateurs ; fabricants d'aliments et de produits chimiques ; organismes certificateurs ; consultants, etc.

Le Dialogue est ouvert à tous, la participation est volontaire. Si certains groupes ne sont pas suffisamment représentés au sein d'un Dialogue, l'organe décisionnaire du Dialogue cherchera activement à encourager la participation de ces groupes. Les facteurs suivants sont à prendre en compte pour assurer que chaque Dialogue inclue un panachage de parties prenantes :

- La géographie : les participants devront comprendre des gens de différentes provenances (locale, régionale, nationale et internationale), les régions où l'espèce est produite ou transformée et les régions influentes sur le plan des marchés devant être particulièrement représentées. Les réunions du Dialogue se tiendront en divers endroits de la planète, de manière à encourager les personnes impliquées à participer – notamment les petits producteurs et les ONG locales des pays en voie de développement. Il n'est pas nécessaire d'organiser les réunions en divers endroits du globe si la production de l'espèce considérée est concentrée sur une région ou un pays. Lorsque des personnes anglophones désirent participer à une réunion organisée dans un pays dont l'anglais n'est pas la langue officielle, il conviendra de prévoir une traduction simultanée.
- L'expertise : les participants seront des spécialistes de différents domaines.

Rôle des participants aux Dialogues

Tous les acteurs ne souhaiteront pas, ou ne pourront pas participer de manière égale aux Dialogues. Ils y participeront à un ou plusieurs niveaux, lesquels seront détaillés au lancement du Dialogue :

Dialogue Complet (« Full dialogue ») : Désigne le groupe complet regroupant toutes les parties prenantes intéressées par le Dialogue et s'étant engagées à soutenir ses buts et atteindre ses objectifs. Les participants assistent aux réunions du Dialogue dont le but est d'examiner et de commenter le degré d'avancement vers la réalisation des objectifs et les résultats d'autres Dialogues.

Parties prenantes extérieures (« External Stakeholders ») : désigne les individus ne participant pas aux réunions du Dialogue mais libres de s'exprimer sur les documents produits par le Dialogue et de participer aux enquêtes menées par ce dernier.

Comité Directeur (« Steering Committee ») : le Comité Directeur désigne habituellement l'organe décisionnaire du Dialogue. Il est composé d'une dizaine de membres. Les membres de ce comité définissent d'un commun accord le processus de prise de décision du comité au lancement du Dialogue (voir le paragraphe « Processus de prise de décision » plus bas pour plus d'informations sur la structure et les attributions du Comité). Les membres du comité s'engagent sur leur participation financière et en personne au Dialogue (qui représentera habituellement deux réunions avec présence et six réunions téléphoniques). Pour éviter toute confusion lors des décisions clés, les membres du comité devront représenter un seul groupe (par exemple, un membre ne pourra pas représenter à la fois une ONG et une coalition d'ONG).

Groupes de travail techniques (« Technical Working Groups ») : ces groupes comprendront des spécialistes de l'aquaculture, chercheurs, scientifiques et transformateurs par exemple. Ils fourniront au Dialogue des données techniques mais ne prendront aucune part aux discussions politiques liées au Dialogue. Les actions de ces groupes pourront consister à donner des conseils sur l'état de la recherche, identifier les lacunes importantes ou les points de désaccord, recommander des termes de référence nécessitant des recherches complémentaires et élaborer les projets de normes.

Comités consultatifs (« Advisory Groups ») : ces groupes comprendront des participants du Dialogue susceptibles de conseiller le Dialogue sur un aspect ou un résultat particulier du processus du Dialogue, ou d'apporter une contribution collective en tant que partie prenante (exemples : comité consultatif sur la vente au détail, ou comité consultatif gouvernemental).

Coordinateur du dialogue (« Dialogue Coordinator ») : chaque dialogue sera coordonné par un membre permanent du WWF chargé de maintenir l'impulsion du processus initié par le Dialogue et de suivre les recommandations de l'ISEAL relatives à l'élaboration des normes. Le rôle du coordinateur comprend, sans s'y limiter, les responsabilités suivantes : facilitation des réunions, coordination des groupes de travail techniques, convocation et organisation logistique des réunions, interlocuteur principal pour toutes les problématiques liées au Dialogue et mise à jour du site Web du Dialogue. Le WWF compte pour une voix dans le processus de prise de décision.

Chaque individu prend la décision de participer au Dialogue Complet ou en tant que partie prenante extérieure. Les membres de l'organe décisionnaire sont choisis par les participants au Dialogue. Les membres des groupes de travail et des groupes consultatifs sont désignés par l'organe décisionnaire. Le coordinateur du Dialogue est désigné par le WWF.

Les noms des coordinateurs et des membres des différents groupes (groupes de travail, comités consultatifs et organe décisionnaire) sont postés sur le site Web du Dialogue.

Processus de prise de décision

Chaque Dialogue désigne un organe décisionnaire et choisit un processus d'élaboration des normes. Plusieurs options sont possibles pour ce processus :

Option 1 (Comité Directeur Global) :

- 1.) Le Dialogue Complet soutient la formation d'un Comité Directeur Global constituant l'organe décisionnaire du Dialogue.
- 2.) Les buts et les objectifs sont développés au cours d'une réunion par le Comité Directeur Global et/ou un sous-ensemble de participants au Dialogue, puis soumis au Dialogue Complet pour examen et révision. Les buts et objectifs sont finalisés par le Comité Directeur, avec le soutien du Dialogue Complet.
- 3.) Les impacts identifiés par le Comité Directeur Global, suite aux contributions du Dialogue Complet, sont soumis aux membres du Dialogue Complet pour examen et révision. Les avis des membres du Dialogue Complet sont ensuite pris en compte par le Comité Directeur Global pour finaliser les impacts clés.
- 4.) Des experts scientifiques et techniques peuvent être chargés, par le Comité Directeur Global et selon l'avis du Dialogue Complet, de mener différentes études ou d'établir l'état de la recherche sur des impacts clés importants dans le cadre du Dialogue. Les experts pourront également participer directement en tant que membres du Dialogue Complet.
- 5.) Les projets d'objectifs et de critères seront développés par le Comité Directeur Global et, dans certains cas, par les comités consultatifs, sur la base des contributions des groupes de travail techniques et/ou d'autres Dialogues. Le projet initial est ensuite soumis au Dialogue Complet pour examen. Les avis des membres du Dialogue Complet sont ensuite pris en compte par le Comité Directeur Global pour créer les versions révisées des objectifs et des critères.
- 6.) Les indicateurs et les normes sont développés par le Comité Directeur Global et/ou les groupes de travail techniques (et, dans certains cas, les comités consultatifs), sur la base de l'expertise des différents membres et des rapports produits par les groupes de travail techniques appropriés, des indicateurs et des normes d'autres Dialogues et de toute autre action d'information. Les projets d'indicateurs et de normes sont soumis au Dialogue Complet pour examen, dans le cadre d'un ensemble complet de projets d'objectifs, critères, indicateurs et normes. Les avis des membres du Dialogue Complet sont ensuite pris en compte par le Comité Directeur Global pour créer les versions révisées des indicateurs et des normes.
- 7.) Conformément aux recommandations de l'ISEAL, le projet complet regroupant l'ensemble des objectifs, des critères, des indicateurs et des normes est publié pour deux périodes de consultation publique. Les avis recueillis pendant les périodes de consultation publique sont pris en compte par le Comité Directeur Global pour finaliser les objectifs, les critères, les indicateurs et les normes.

Option 2 (plusieurs Comités Directeurs régionaux et un Comité Directeur Global) :

- 1.) Chaque Dialogue régional forme un Comité Directeur régional, puis désigne trois membres de ce comité régional chargés de participer au Comité Directeur Global. Le Comité Directeur Global constitue l'organe décisionnaire du Dialogue.
- 2.) Les buts et les objectifs sont développés par chaque Comité Directeur régional et/ou sous-ensemble de participants au Dialogue lors des réunions régionales, ils sont soumis

au Dialogue Complet pour examen et révision. Les buts et objectifs sont finalisés par le Comité Directeur, avec le soutien des Dialogues régionaux.

- 3.) Les impacts identifiés par chaque Comité Directeur régional, basé sur les contributions des participants aux Dialogues régionaux, sont soumis au Dialogue régional pour examen et avis. Chaque Comité Directeur régional révisé ensuite sa liste d'impacts. Les listes régionales sont ensuite soumises au Comité Directeur Global, qui les combine en une liste globale finale.
- 4.) Des experts scientifiques et techniques peuvent être chargés, par le Comité Directeur Global et selon l'avis des Dialogues régionaux, de mener différentes études ou d'établir l'état de la recherche sur des impacts clés importants dans le cadre du Dialogue. Les experts peuvent également participer directement en tant que membres d'un ou plusieurs Dialogues régionaux.
- 5.) Les projets d'objectifs et de critères seront développés par chaque Comité Directeur régional et, dans certains cas, par les comités consultatifs, sur la base des contributions des groupes de travail techniques et/ou d'autres Dialogues régionaux. Le projet initial est ensuite soumis à chaque Dialogue régional pour examen. Les avis de chaque Dialogue régional sont pris en compte par les Comité Directeurs correspondants pour réviser la liste d'objectifs et de critères. Les listes régionales sont ensuite soumises au Comité Directeur Global, qui les combine en un projet révisé d'objectifs et de critères.
- 6.) Les indicateurs et les normes sont développés par le Comité Directeur Global et/ou les groupes de travail techniques (et, dans certains cas, les comités consultatifs), sur la base de l'expertise des différents membres et des rapports produits par les groupes de travail techniques appropriés, des indicateurs et des normes d'autres Dialogues et de toute autre action d'information. Les projets d'indicateurs et de normes sont soumis à chaque Dialogue régional pour examen, dans le cadre d'un ensemble complet de projets d'objectifs, critères, indicateurs et normes. Les avis de chaque Dialogue régional sont ensuite intégrés par les Comité Directeurs correspondants pour réviser la liste d'indicateurs et de critères. Les listes régionales sont ensuite soumises au Comité Directeur Global, qui les combine en un projet révisé d'indicateurs et de normes.
- 7.) Conformément aux recommandations de l'ISEAL, le projet complet regroupant l'ensemble des objectifs, des critères, des indicateurs et des normes est publié pour deux périodes de consultation publique. Les avis recueillis pendant les périodes de consultation publique sont pris en compte par le Comité Directeur Global pour finaliser les objectifs, les critères, les indicateurs et les normes.

Option 3 (pas de Comité Directeur) :

- 1.) Le Dialogue Complet aide à la formation d'un Groupe de Facilitation du Processus chargé de gérer le Dialogue, sans toutefois disposer d'aucun pouvoir de décision.
- 2.) Les buts et les objectifs sont soumis pour examen et révision au Dialogue Complet par le Groupe de Facilitation du Processus. Ils sont ensuite finalisés par le Dialogue Complet.
- 3.) Le processus d'élaboration des normes est développé par le Groupe de Facilitation du Processus puis soumis au Dialogue Complet pour examen et avis. Le processus est ensuite finalisé par le Dialogue Complet.

- 4.) Les impacts sont identifiés par le Groupe de Facilitation du Processus, puis soumis au Dialogue Complet pour examen et révision. Les impacts sont ensuite finalisés par le Dialogue Complet.
- 5.) Les projets d'objectifs et de critères sont développés par le Groupe de Facilitation du Processus et, dans certains cas, par les comités consultatifs, sur la base des contributions des groupes de travail techniques et/ou d'autres Dialogues. Les projets d'objectifs sont ensuite soumis au Dialogue Complet pour examen. Ces projets d'objectifs sont révisés par le Dialogue Complet ou un groupe chargé par ce dernier d'effectuer cette tâche.
- 6.) Les critères, les indicateurs et les normes sont développés par les groupes de travail techniques (et, dans certains cas, par les comités consultatifs), sur la base de leur expertise, des critères, des indicateurs et des normes d'autres Dialogues et de toute autre action d'information. Ces projets de critères, d'indicateurs et de normes sont alors compilés par le Groupe de Facilitation du Processus et soumis pour examen au Dialogue Complet. Ces projets de critères, d'indicateurs et de normes sont révisés par le Dialogue Complet ou par un groupe désigné par ce dernier pour effectuer cette tâche.
- 7.) Conformément aux recommandations de l'ISEAL, le projet complet regroupant l'ensemble des objectifs, des critères, des indicateurs et des normes est publié pour deux périodes de consultation publique. Les avis recueillis pendant les périodes de consultation publique sont pris en compte par le Dialogue Complet ou une entité chargée de cette tâche par le Dialogue Complet (groupes de travail techniques, par exemple) pour finaliser les objectifs, les critères, les indicateurs et les normes

Les membres décisionnaires des Dialogues autour de l'aquaculture doivent s'engager à élaborer des normes soutenant les objectifs globaux respectifs, et non des positions spécifiques. Les participants aux Dialogues doivent chercher la conciliation et la prise en compte des intérêts de chacun, et ne pas rester de façon rigide sur leurs positions.

Atteindre le consensus

Quelle que soit l'option de pilotage choisie, le processus décisionnaire de base consiste à rechercher un consensus au niveau de l'organe décisionnaire. Cette démarche est conforme aux recommandations de l'ISEAL. Les Dialogues se référeront à la notion de « consensus » telle que définie par l'ISO, Organisation internationale de normalisation :

« Accord général caractérisé par l'absence d'opposition soutenue à des points majeurs par toute proportion importante des parties intéressées, et par un processus visant à prendre en compte les points de vue des parties intéressées, en particulier des parties directement concernées, et à concilier les arguments incompatibles. Le consensus n'implique pas l'unanimité. »

Voir en Annexe A une explication des termes et expressions utilisées dans les définitions, tels que « point majeur » et « opposition soutenue ».

Si un consensus ne peut être atteint, l'organe décisionnaire du Dialogue devra développer et documenter un autre processus de prise de décision. Une des options est le vote à la super-

majorité, tel que défini ci-dessous :

- Deux groupes de parties prenantes au moins doivent être identifiés (par exemple, à but lucratif ou à but non lucratif).
- Chaque groupe de parties prenantes doit peser de manière égale dans les votes ; par exemple, dans le cas de deux groupes, chaque groupe dispose de 50 % des voix.
- Toute clause doit obtenir au moins 80 % des voix dans chaque groupe de parties prenante engagé dans la discussion au sein du Dialogue.
- La décision visant à transformer un vote en consensus sera basée sur l'initiative d'un membre de l'organe décisionnaire et une initiative concordante d'un membre de l'organe décisionnaire d'un secteur différent.

Résolution des conflits

Il peut arriver que des conflits insolubles naissent au niveau de l'organe décisionnaire ou du Dialogue Complet. Tout devra être tenté pour résoudre ces conflits de manière interne. Toutefois, si une telle démarche n'est pas possible, une procédure de résolution de conflits devra être mise en place. Cette procédure sera développée et documentée par chaque Dialogue. Il peut s'avérer utile d'identifier à l'avance deux ou trois médiateurs professionnels auxquels il sera fait appel lors de la survenue d'un conflit insoluble. Le WWF contribue à identifier les médiateurs et leur choix est soumis à l'accord de l'organe décisionnaire. L'organe décisionnaire prend en charge le coût financier de l'intervention des médiateurs si le conflit ne peut être résolu de manière interne.

Communication/Transparence

La transparence est la clé d'un engagement efficace dans les Dialogues. Chaque Dialogue doit développer une stratégie de communication visant à garantir la transparence. Cette stratégie devra inclure au minimum les éléments suivants :

- Les réunions doivent être annoncées sur le site Web et dans le bulletin d'informations électronique du Dialogue au moins deux mois avant la date de tenue prévue ;
- Les invitations doivent être envoyées par voie électronique ou par courrier à toutes les parties prenantes au moins un mois avant la date de réunion prévue. Chacun sera encouragé à diffuser l'invitation aux autres groupes et individus concernés.
- Un communiqué de presse relatif à la réunion doit être envoyé à la presse du secteur des fruits de mer et du marché de détail au moins un mois avant la tenue de la réunion.
- L'ordre du jour et les documents à examiner lors de la réunion doivent être envoyés sous format électronique ou par courrier aux participants à la réunion, et postés sur le site Web du Dialogue au moins une semaine avant la tenue de la réunion du Dialogue.
- Les documents rassemblant les conclusions de la réunion doivent être postés sur le site Web du Dialogue sous un délai de trois semaines après la tenue de la réunion. Ce délai est

porté à quatre semaines si les documents doivent être traduits. Ces documents devront inclure, au minimum : la liste des participants à la réunion, le texte des différentes présentations, les documents passés en revue lors de la réunion et un compte-rendu de la réunion.

- Le compte-rendu de la réunion devra mettre en relief les décisions clés, les points d'action décidés et les propositions émises par les participants. Les comptes-rendus de réunion ne doivent pas reprendre intégralement les propos des intervenants ni identifier l'appartenance de ces derniers. Ceci respecte la règle dite « *Chatham House Rule* », selon laquelle « Quand tout ou partie d'une réunion se déroule sous la règle dite de Chatham House, les participants sont libres d'utiliser les informations échangées mais ni l'identité ni l'appartenance des intervenants et de toute autre personne ne doivent être révélées ». Les comptes-rendus des réunions, rédigés par le WWF, doivent être envoyés à tous les participants au Dialogue dans un délai de deux semaines (trois semaines si le compte-rendu doit être traduit). Les participants disposent d'une semaine pour faire part de leurs éventuels commentaires au WWF.
- Les projets de documents pertinents (comptes-rendus de recherches ou projets d'objectifs) doivent être mis en ligne sur le site Web du Dialogue pour consultation publique. Chaque organe décisionnaire des Dialogues doit spécifier la manière dont les avis sont recueillis, utilisés et intégrés au processus d'élaboration des normes.
- Le projet complet d'objectifs, de critères, d'indicateurs et de normes doit être posté sur le site Web du Dialogue pour consultation publique. Conformément aux recommandations de l'ISEAL, deux périodes de consultation de 60 jours, séparées par une période de 30 jours, sont prévues pour recueillir et traiter les commentaires du public. Chaque commentaire, nominatif, doit être posté sur le site Web du Dialogue. Les réponses émises par l'organe décisionnaire sont également mises en ligne. L'organe décisionnaire décide s'il apporte une réponse collective aux commentaires, ou s'il poste des réponses individuelles à chaque commentaire. Dans le cas de l'Option 3 du Processus de prise de décision, ce sont les groupes de travail techniques qui répondent aux commentaires, ces derniers étant compilés par le Groupe de Facilitation du Processus.
- Les documents doivent être disponibles en anglais et dans les principales langues utilisées par les parties prenantes.
- Chaque organe décisionnaire est chargé de prendre connaissance et de répondre à tous les commentaires liés au Dialogue recueillis pendant toute la durée de celui-ci.
- Six mois après le début du Dialogue, un programme de travail est mis en ligne sur le site Web du Dialogue. Ce programme est mis à jour tous les six mois et il comprend : le nom et l'adresse du programme ; la personne à contacter ; un résumé des activités du Dialogue pendant le semestre concerné ; et le plan d'actions à venir du Dialogue. Ceci est une exigence de l'ISEAL.
- Une fois finalisés, les objectifs, les critères, les indicateurs et les normes sont postés sur le site Web du Dialogue.

Chaque Dialogue s'appuie sur les autres entités, par exemple les ONG locales et les agences gouvernementales, pour diffuser les informations relatives aux Dialogues. Ceci est particulièrement important pour les petits producteurs et autres acteurs ne disposant pas d'un accès à Internet ou du temps et de l'argent nécessaire pour assister aux réunions du Dialogue.

Financement

Les dépenses liées au Dialogue incluent le coût d'organisation des réunions, par exemple les repas, la location de la salle et le défraiement du coordinateur du Dialogue. Ces dépenses sont prises en charge par le WWF. Lorsque ces dépenses sont prises en charge par des tiers, le taux de participation maximum est fixé à 25 % de la totalité des frais pour chaque partie prenante.

Quand des recherches sont nécessaires dans le cadre d'un Dialogue, l'organe décisionnaire décide du financement des travaux nécessaires.

Les contributions s'effectuent directement en espèces ou en nature, sous la forme d'études, de termes de référence, de temps et de voyage, d'accueil de réunion et de collaboration à des propositions de bourses.

ANNEXE A

Ce qui suit est une explication de diverses expressions utilisées dans la définition du terme consensus de l'ISO :

Opposition soutenue – Terme employé quand une proportion importante des parties concernées a indiqué, malgré des discussions poussées sur un problème, que la position ou la solution proposée est irrecevable du point de vue desdites parties concernées.

Points majeurs – Problèmes touchant matériellement les normes ou la décision appropriée prise.

Proportion importante des parties intéressées – Représentant clairement reconnu d'un segment des parties concernées ayant pris part aux discussions en tant que membre de l'organe décisionnaire (par exemple : tous les membres du Comité Directeur).

Partie intéressée – Toute partie ayant participé de manière importante au processus de dialogue, y compris des parties n'appartenant pas au Comité Directeur, et susceptibles de soumettre des points de discussion et de décision au Comité Directeur.

Directement concerné – Désigne toute personne dont les vies ou les moyens de subsistance seraient affectés par la décision ou la norme proposée, sur un plan financier ou autre ; désigne également le public touché.

Le consensus n'implique pas l'unanimité – Dans le cadre du consensus, une ou plusieurs parties peuvent ne pas être entièrement d'accord avec une décision mais pouvoir néanmoins l'accepter.

Pour plus d'informations sur les Dialogues, visitez www.worldwildlife.org/aquadialogues ou écrivez à l'adresse suivante : aquacultureinfo@wwfus.org.